



PROFIL *Express*

Le 11 Mars 1998

Entente de principe sur le 6 % et sur le projet de convention collective

Une entente de principe est enfin conclue avec la Ville. Le projet a été entériné par les instances syndicales hier, mais il reste encore quelques éléments à mettre au point. Aussitôt fait, vous serez informés du contenu détaillé du projet et appelés à vous prononcer lors de l'assemblée générale du 24 mars.

L'entente répond à la demande gouvernementale de réduire les coûts de main d'oeuvre de 6 % et comprend un projet de convention collective pour les trois prochaines années. Comme nous le souhaitons, la réduction de 6 % se fera totalement à partir des surplus d'exploitation de la caisse de retraite et ne touchera pas à notre traitement. Par contre, nous consentons à un projet de convention collective des plus modestes sur le plan monétaire, mais qui comporte des améliorations sur les aspects normatifs prioritaires. Étant donné le contexte, nous considérons le projet satisfaisant.

Car la première proposition de la Ville était de réaliser la totalité de la ponction à même notre traitement et nos avantages sociaux. En gros, la Ville proposait de réduire sa contribution à la caisse de retraite et au régime d'assurances collectives et de ne plus rembourser les congés de maladie non utilisés. Cette proposition a été jugée inacceptable. C'est pourquoi, nous avons décidé d'intégrer la négociation sur le 6 % à celle sur le renouvellement de notre convention collective. Les autres syndicats de la Ville, dont la plupart des contrats de travail arrivaient à échéance, ont décidé, eux aussi, de mener les deux négociations en même temps.

Un comité de négociation constitué d'une vingtaine de membres s'est alors mis au travail pour trouver des pistes de solutions et produire un projet de convention collective. Ce projet a été entériné par l'assemblée générale du 15 décembre et présenté à la partie patronale dès le lendemain. Celle-ci nous a signifié qu'elle voulait d'abord négocier le 6 %.

Devant la lenteur des négociations le gouvernement provincial a menacé d'adopter une loi spéciale pour forcer les municipalités à s'entendre avec leurs employés. Tout en étant

odieuse, cette menace a finalement eu raison de l'absence d'ouverture de la Ville. Car le Premier ministre lui-même a indiqué que des éléments tels que les surplus des caisses de retraite pouvaient être mis à contribution dans le règlement du 6 %.

Après que les actuaires aient chiffré les surplus d'exploitation de la caisse de retraite des employés, la Ville a dû évaluer sérieusement les propositions syndicales. Le résultat final a été un projet qui n'est pas le Pérou, mais est au moins acceptable.